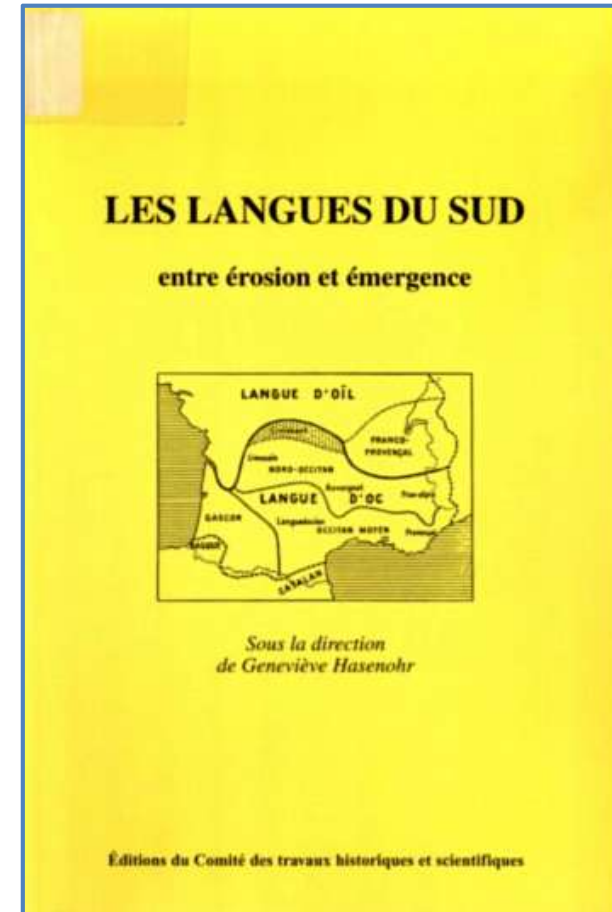


## Analyse IA: résumé du document

*Ce texte examine l'histoire, les enjeux et le travail de traduction qui ont permis de célébrer la messe en langue d'oc après les réformes liturgiques du concile Vatican II. L'auteur rappelle d'abord le cadre légal : la Constitution Sacrosanctum Concilium et les instructions post-conciliaires ont progressivement autorisé l'usage des langues vernaculaires dans toutes les parties de la messe. Il retrace ensuite les initiatives antéconciliaires — en particulier l'action du père Xavier de Fourvières et la mise en place de recueils de cantiques et de prédications en provençal — qui ont préparé l'acceptation populaire de la langue d'oc dans les célébrations. La partie centrale décrit la création, à la fin des années 1960, d'une commission regroupant prêtres, félibres et spécialistes de plusieurs diocèses du Midi pour traduire les textes liturgiques en langue d'oc. Le compte rendu insiste sur la complexité de l'entreprise : fidélité au texte latin et aux sources originales, respect des nuances théologiques (ex. Credo : «engendré, non créé»), souci d'euphonie et de rythme, et nécessité d'établir un texte commun utilisable à travers les nombreuses variantes (provençal, languedocien, gascon, béarnais, etc.). Les choix pratiques (emploi de certains mots «communs», suppression de verbes pour des formules brèves comme le Kyrie, variantes facultatives pour certains termes) et les tensions liées aux graphies et à l'attitude du félibrige sont exposés. Enfin, l'article relate l'approbation épiscopale du livret Messo en lengo d'o en 1972, son édition et même une affaire judiciaire liée à une contrefaçon, signes de l'importance et de l'attente suscitées par ces traductions. L'auteur souligne que l'objectif central de ces travaux est de permettre une participation «active, consciente et fructueuse» des fidèles et d'inscrire*

*la célébration liturgique dans un mouvement plus large de redécouverte et de valorisation de l'identité culturelle en langue d'oc.*



Actes du Congrès national des sociétés savantes

### **Célébrer la messe en langue d'oc**

Dominique Javel

La constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la liturgie du concile Vatican II promulguée le 4 décembre 1963 souhaitait la «participation pleine et active de tout le peuple» (n° 14). Il était prévu dans ce but l'usage de la langue du pays «soit dans la messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la liturgie» (n° 36). Mais n'étaient concernées que les lectures et la prière commune, le latin restant pour les autres parties de la messe la seule langue autorisée. Le 28 septembre 1964 l'instruction *Inter oecumenici* autorisait l'usage facultatif de la langue du pays dans tous les rites, exceptés l'offertoire et la canon de la messe. Cette exception disparaît le 4 mai 1967 par l'instruction *Très abhinc annos* qui permet l'utilisation de la langue vernaculaire dans toutes les parties de la messe, y compris le canon.

Certes, l'utilisation de la langue vulgaire dans la liturgie ne date pas du concile Vatican II. Dès les débuts du XV<sup>ème</sup> siècle on trouve, en Thuringe, un *Missale vulgare*. Se développent également des traductions des lectures ou de cantiques, traditions reprises et amplifiées par Luther. Mais la nouveauté que nous voudrions ici évoquer concerne son emploi au cœur même de la célébration de la messe, pour laquelle le latin est resté, tout au moins en Occident, la langue de référence depuis que le rite romain a été fixé par Pie V en 1570. Une version uniforme du missel fut établie, excluant toute évolution, notamment sur la question de la langue liturgique.

Trois parties seront abordées dans cet exposé. Les deux premières porteront sur le travail de traduction qui a été effectué dans le cadre de la commission pour la langue d'oc à l'Église dès que les autorisations de célébrer en langue vulgaire ont été accordées, sans oublier de signaler les

initiatives antéconciliaires. La dernière partie évoquera le sens et la place que peut avoir la messe dans le mouvement plus général de redécouverte d'une identité culturelle.

### ***Le travail de traduction, une œuvre aux vastes dimensions***

Les perspectives ouvertes par le concile Vatican II ont offert aux partisans de la langue d'oc à l'Église l'espoir sans cesse entretenu de diffuser encore plus la langue maternelle dans les lieux de culte. Il convient d'évoquer brièvement les précurseurs du «*prouvençau à la glèiso*» et leurs moyens d'action.

### **La période antéconciliaire**

Jusqu'au concile Vatican II, l'emploi de la langue vernaculaire restait limité à deux éléments bien précis lors de la messe : les cantiques et la prédication. Le père Xavier de Fourvières (1853-1912) réussit à les promouvoir tous les deux. Religieux prémontré à l'abbaye Saint-Michel de Frigolet, dans les Bouches-du-Rhône, il fut ordonné prêtre le 1er décembre 1878 à Notre-Dame de Fourvières, qu'il prit comme éponyme. Il prononça son premier sermon en provençal en mai 1879, et se donna pour ambition d'être le Bossuet provençal. Il parcourut la Provence en prêchant lors de missions ou de retraites. Il eut à cœur de favoriser la langue provençale dans la chaire.

En juillet 1886 Xavier de Fourvières rendit visite au chanoine Correnson. Celui-ci lui prêta un recueil de cantiques dans lequel il retrouva la Passion en 54 couplets de huit vers que chantait sa mère au Thor (Vaucluse) dans sa jeunesse. Il se mit alors à l'œuvre pour constituer lui-même un recueil, utilisant les manuels d'Hélion, curé d'Orgon (1749) et du P. Gauthier, de Digne (1734), faisant appel à des félibres ou composant lui-même. *Li cantico prouvençau* furent édités en 1887 chez Aubanel à Avignon. Le recueil, approuvé par les archevêques d'Avignon et d'Aix et les évêques de Valence, Montpellier, Viviers, Fréjus, Digne, Nîmes, comprend 108 cantiques.

Dans son activité en faveur de la langue provençale, le père Xavier s'emploie à réfuter les arguments contre la prédication en provençal. Certains lui reprochent de porter à rire et de manquer à la gravité de la prédication. Il reconnaît qu'un sermon fait en mauvais provençal peut causer des moqueries; mais, répond-il, si un prêtre garde la dignité et la simplicité évangélique, personne n'a envie de rire. L'autre objection tient à la diversité des dialectes et le père Xavier invoque son expérience pour la réfuter; «*Estènt que m'an coumpres, fin que d'un mot, dins li despartamen dou Gard, de Vau-Cluso, de-z-Ais e dou Var, l'oujeicioun d'esperelo toumbo au sàu.<sup>1</sup>* » L'argument est sans appel, mais manque sans doute de nuance. La dernière objection touche plus au fond qu'à la forme. En effet, on reproche au provençal le manque de termes et d'expressions pour exprimer les idées théologiques et philosophiques. Là encore, le père Xavier balaie l'obstacle en rappelant que le provençal, «bien avant le français», a emprunté au latin les termes scientifiques qui lui faisaient défaut et «*ansin prouvençalisa, musiquejon miéus qu'en francés, estènt que retrason mai puramen li son latin<sup>2</sup>.*»

Et quand bien même il n'y aurait aucune expression scientifique, Xavier de Fourvières conclut son article en rappelant que la prédication ne doit pas s'encombrer de théories : «*Noste Segne Jèsu-Crist, qu'èro mèstre dins la predicacioun, s'es jamai avisa de la vido e di jour à faire de counsideracioun scientifico, quand parlavo au pople d'en Judèio. Sabié proun, lou bèu Sauvaire, que lou pople noun pou pénétra dins aquélis espelucage denosti saventas. Vaqui perqué ié parlavo, noun de filousoufio o de teoulougïo, mai de la semenço, dóu juei, de la grano de serbe, du fielat, de la perlo requisto, dou trésor escoundu, de la meis-*

1 «Étant donné que l'on m'a compris juqu'au dernier mot, dans les départements du Gard, du Vaucluse, d'Aix [c'est-à-dire des Bouches-du-Rhône] et du Var, l'objection tombe d'elle-même.»

2. «Ainsi provençalisés, ils sonnent mieux qu'en français, étant donné qu'ils transcrivent plus purement les sons latins.»

*soun, de la vendémio e de tóuti aquéli causo que lou pople counèis e pratico. Em'acà n'en tiravo d'eisèmples, de coumparanço, de parabolo, d'idèio novo e de counclusioun mai que bello.*

«*Dounc prediquen l'Evangèli au pople e veiren que lis espressioun nous saran jamai de manco. Leissen i savènt e i cepoun de la sciènci aquéli terme, que saran vitam-eterno letro morto pèr lou pople; e, d'abord que sian en Prouvènço, lou mai que pourren, parlen prouvençau<sup>3</sup>.*» Proclamation de foi en la langue maternelle qui constitue en quelque sorte un texte de base justifiant le travail accompli pour la traduction de la messe. Le père Xavier publia les Évangiles en 1903 dans une traduction approuvée par le vicaire général d'Avignon, l'abbé Estellon.

Dans les années 1955-1956, les abbés Causse et Gibert à Marseille entreprirent d'élaborer un ordinaire de la messe en provençal. Ils furent aidés en cela par un tambourinaire de Saint-Rémy-de-Provence, Mèstre Olivier. Celui-ci avait recueilli de très nombreux airs adaptés aux instruments provençaux. En s'appuyant sur des airs remontant à la période des troubadours, ils écrivirent la messe dite des «Saintes-Maries» sur le principe de la messe en français de l'abbé Julien. Le Kyrie, le Gloria ou le Credo étaient chantés par la foule en provençal tandis que le prêtre récitait à l'autel les textes en latin. Ce fut une autre étape dans l'introduction de la langue vulgaire dans la célébration de la messe. L'idée essentielle était de faire participer un peu plus la foule. L'abbé

3. «Notre Seigneur Jésus-Christ, qui était maître en prédication, n'a jamais voulu faire des considérations scientifiques quand il parlait au peuple de Judée. Il savait assez, le beau Sauveur, que le peuple ne peut pénétrer dans les subtilités de nos savants. Voilà pourquoi il leur parlait, non de philosophie ou de théologie, mais de la semence, de l'ivraie, de la graine de sénevè, du filet, de la perle précieuse, du trésor caché, de la moisson, de la vendange et de toutes ces choses que le peuple connaît et pratique. Et ainsi, il en tirait des exemples, des comparaisons, des paraboles, des idées neuves et de très belles conclusions. Donc, prêchons l'Évangile au peuple et nous verrons que les expressions ne nous manqueront jamais. Laissons aux savants et aux piliers de la science ces termes qui seront toujours lettre morte pour le peuple; et puisque nous sommes en Provence, le plus que nous pourrons, parlons provençal.»

Marcel Petit traduisit les textes de l'abbé Julien, mais après le concile.

Le dimanche 23 janvier 1966 la première messe en provençal fut célébrée aux Baux-de-Provence par l'abbé Debernardi d'après une traduction de *L'Escolo dis Aupiho*, alors que ce n'était pas encore officiellement autorisé. Le journal Le Monde écrivit le 28 janvier : «Les autorités religieuses estiment que pour généreuse que soit cette initiative, il convient d'agir prudemment afin que la liturgie ne soit pas confondue avec le folklore.»

### **La mise en place de la commission de traduction**

Dès 1965, certains textes liturgiques ont été traduits pour répondre aux besoins immédiats de messes lors de rencontres de langue d'oc. Le vicaire général du diocèse d'Avignon, Mgr Avril, félibre majorai, y prit une part active. En avril 1966, les présidents des associations félibréennes marseillaises demandèrent aux évêques que la langue d'oc soit reconnue comme langue liturgique pour les catholiques du midi de la France. En novembre 1967 eut lieu une première réunion informelle chez M. Paul Nougier, président du Roudelet Felibren ddu Pichoun Bousquet, école félibréenne marseillaise, en présence des pères Pierre Causse, prêtre de la mission et Jean Roux, curé de la paroisse marseillaise de la Bourdonière. Il s'agit d'une ébauche de la commission Pèr lou prouvençau à la Glèiso, constituée officiellement le 30 mars 1969 sous la responsabilité du père Causse et de Paul Nougier. Prêtres et laïcs, au nombre de vingt, travaillaient par correspondance. Ce groupe s'étoffait progressivement, selon une volonté affirmée dès le départ : associer l'ensemble des diocèses de langue d'oc ou partiellement de langue d'oc, de Nice à Bayonne-Pau, de Bordeaux à Grenoble, la limite nord passant par les diocèses d'Angoulême, Guéret, Moulins, Saint-Étienne. Les collaborateurs sont très nombreux : on en compte jusqu'à quarante-neuf pour la période 1969-1972. Ce sont tout d'abord pour plus de la moitié des membres du félibrige (27) et des prêtres (29). Ces derniers ont participé soit en raison de leur intérêt pour la langue - ils sont pour la

plupart prédicateurs en langue d'oc —, soit en raison de leurs compétences liturgiques ou théologiques.

Dès le mois d'août 1970, des bases de travail communes à l'ensemble des diocèses sont posées et la commission se met au travail, enchaînant les réunions et les sessions à Hyères (octobre 1970), à Cuers (novembre 1970), à Saint-Michel-de-Frigolet (février 1971), à Rocamadour (avril 1971). Une réunion générale à Montpellier en août 1972 met au point le fascicule Messo en lengo d'o. Celui-ci est remis officiellement aux évêques du Midi le 18 novembre 1972, clôturant ainsi une première étape dans la traduction des textes liturgiques en langue d'oc.

### ***Le travail de traduction, une entreprise délicate***

Dès sa création, la commission pour la traduction des textes liturgiques en langue d'oc s'est appuyée sur les textes originaux en latin de l'Église et, pour les lectures, sur les textes hébreux ou grecs. Des comparaisons ont été effectuées avec les traductions allemandes ou espagnoles. Le français n'a pas été utilisé comme référence, tant il apparaissait à certains membres de la commission que la traduction était de moindre qualité.

Quelques points fondamentaux ont été précisés dès le départ, car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'élaborer un texte commun aux trente-six diocèses du Midi. À la difficulté de traduction, venait donc s'ajouter un écueil : celui de l'adaptation aux différentes variantes des langues d'oc, du provençal au nissart, en passant par le gascon, le limousin, l'auvergnat, voire le monégasque.

### **La traduction**

Dans la première démarche, celle de traduction, il est apparu deux tendances, l'une privilégiant une langue pure ou élitiste, et l'autre se voulant plus accessible au peuple. Cette contradiction a été contournée grâce aux quatre prières eucharistiques prévues par la liturgie. Le

première et la quatrième sont écrites dans une langue relativement savante et élaborée, alors que les deuxième et troisième prières sont plus courtes, plus simples et donc plus populaires. Il a semblé légitime aux traducteurs de garder cette structure linguistique et de faire droit aux puristes dans les première et quatrième prières, tandis qu'une langue plus simple a été favorisée dans les deux autres prières. Mais quoi qu'il en soit, la stricte fidélité au texte latin a été respectée jusque dans l'ordonnance des mots chaque fois que cela a été possible.

Il faut signaler également qu'un travail a été mené sur l'euphonie et le rythme des phrases, grâce à une lecture à haute voix avant adoption définitive. Pour ce faire, les membres de la commission ont su s'entourer de poètes, dont Marcelle Drutel, ou de paysans, afin d'appliquer les mots du terroir qui sonnent juste. Mgr Avril, dans une lettre dont on ignore le destinataire si ce n'est «*Moun car Felibre*», et la date précise, avait évoqué cette question. Il écrivait : «*l'aurié tambèn proufié à garda tant que poussible l'armounio e la cadènci tant aprechiado de nosto lèngo... senso versifica, li responso di fidèu sarien plus eisado à reteni*<sup>4</sup> »

Un des problèmes soulevés lors des traductions en langue vulgaire fut la phrase du Credo : «*Genitum non factum, consubstantialem Patri*», traduite en français par «engendré, non pas créé, de même nature que le Père». Était relancé ici le débat entre la nature et la substance. Une lettre datée du 2 juin 1966 de Léon Teissier, majorai du félibrige, à Mgr Avril, vicaire général du diocèse d'Avignon, évoquait ce débat : «les hérétiques postariens disaient “de substance semblable” et des milliers de chrétiens sont morts pour cet iota, mais les évêques de France ne savent sans doute ni le français ni le grec, ou plutôt les Français, même les académiciens, sont incapables de distinguer la substance et la nature. «*Prouvençau, dounen ié lou bon eisèmples*.» C'est ainsi que la traduction provençale écrira : «*Engendra e noun créa, sustànci unico emé lou Paire*». Autre exemple tiré du Credo, la phrase «lumen de lumine». Léon Teissier écrit : 4. «On aurait avantage à garder autant que possible l'harmonie et la cadence si appréciée de notre langue sans versifier, les répons des fidèles seraient ainsi plus faciles à retenir.»

«“lumen de lumine” ne veut pas dire “lumière née de la lumière”, ce qui risque d'être compris par les fidèles comme panthéisme.

Si nosseigneurs les évêques de France<sup>5</sup> savaient le latin (mais au concile il n'y a que les Italiens, les Espagnols et quelques Allemands à y comprendre quelque chose sans dictionnaires) ils y auraient vu simplement des superlatifs.» La traduction officielle en langue d'oc choisira la version suivante : «*IMS, resplendour de la lus*», c'est-à-dire «lumière, splendeur de la lumière».

La formule finale des oraisons, «*saecula saeculorum*», traduite mot à mot, est peu euphonique : «*pèr li siècle di siècle*.» La commission a donc suggéré et adopté une formule nouvelle plus sonore et prononcée de façon égale dans tout le Midi : «*aro e pèr l'eternita*.»

Il est intéressant de noter l'emploi d'un mot de langue d'oc ayant une forte consonance latine, ounnipoutènt. Celui-ci est utilisé dans la conclusion de la prière eucharistique là où les fidèles avaient l'habitude d'entendre en latin : «*Per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti...*»

Le tutoiement de Dieu dans la liturgie ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers de traduction et d'adaptation en langue d'oc. Un refus a été signalé à la commission, venant du Velay où les paysans ne l'acceptaient pas. Mais cela n'a pas dépassé le rang de simple observation.

### Les adaptations aux différentes variantes

Sans vouloir faire œuvre de linguiste, il faut tout de même signaler les efforts qui ont été accomplis pour élaborer un texte commun aux trente-six diocèses du Midi. Ce n'était pas chose facile, si l'on est conscient du passé littéraire de ces régions d'oc parfois divisées, sinon déchirées, sur la question de la graphie. Il ne s'agit pas pour nous de présenter ici les débats qui ont agité et agitent encore les régions de langue d'oc, mais de 5. Léon Teissier affirme toutefois un peu plus haut qu'il est pleinement en accord avec l'Église et les conciles.

voir comment, à l'occasion de ce travail de traduction, cet obstacle a pu être contourné. On a déjà évoqué cette volonté d'établir un texte commun. L'exemple ci-dessous montre bien le parallélisme syllabique entre tous les dialectes :

Languedocien : « *Glori à Dieu dins lo cèl e sus la tèrra patz als ornes : Dieu los aimà.* »

Gascon : « *Glària à Diu dens lo cèu e sus la tèrra patz aus ornes : Diu qu fus aimà.* »

Provençal : « *Glôri à Diéu dins lou cèu e sus la terro pas is ome : Diéu lis amo.* »

À partir des deux textes officiels, la languedocien et le provençal, il est proposé de faire les adaptations phonétiques et morphologiques à quelque variété locale de langue d'oc que ce soit. On peut évoquer quelques exemples.

Dans la traduction du Kyrie eleison, des sensibilités différentes se sont fait sentir sur la présence ou la suppression du verbe avoir dans la formule « Seigneur, aie pitié. » La commission a décidé de supprimer le verbe avoir parce qu'il s'agit dans le Kyrie d'un cri de supplication ardente appelant une supplication brève. Cela a donc donné : « *Segnour; pieta! O Crist, pieta!* » Concernant le Gloria évoqué ci-dessus, Provençaux et Languedociens possèdent en commun un terme adéquat pour traduire « au plus haut des cieux » : *peramoundaut ou peramonaut*. Mais les Gascons n'emploient pas un tel terme et le choix a été fait d'utiliser la formule *dins lou cèu*, avec toutefois la possibilité pour le célébrant d'employer *peramoundaut* s'il le juge à propos.

Quel terme utiliser pour traduire par exemple « les lèvres » ? Les mots ne manquent pas : *li bouco, las labras, las potas*, los pots. Mais aucun de ces termes ne recouvrait la totalité du Midi. C'est le mot *la bouco* qui finalement a été choisi.

La profession de foi du Credo, que nous avons déjà évoquée, s'ouvre par l'affirmation « Je crois en seul Dieu ». Ici, les Provençaux ont consenti à adopter le terme *soul*, « *Crese en un soul Dieu* », peu usité chez

eux mais nécessaire pour garder une unité dans la récitation publique avec tous les pays d'oc.

Cette volonté d'adapter l'ensemble des parlers de langue d'oc afin d'arriver à un texte commun a-t-il été bien perçu ? Il faut semble-t-il répondre par la négative si l'on en croit l'attitude du félibrige à l'égard du travail de la commission Pour la langue d'oc à l'Église. L'aide du félibrige a été très faible. Il faut sans doute y voir une volonté de ne pas s'immiscer dans des questions relevant du religieux, une des règles du félibrige. Mais alors pourquoi favoriser des célébrations de la messe en langue d'oc ? Il faut sans doute chercher ailleurs l'opposition du félibrige. C'est René Jouveau, capoulier de 1971 à 1982, qui donne les clefs de l'explication : elle réside dans les questions de graphie. Le texte de la messe est paru en effet dans les graphies mistralienne et occitane : « Faut-il voir dans ce tour de force un argument en faveur de l'uniformisation des dialectes d'oc ? Non, sans doute. Le texte occitan de la messe est un texte que l'on a voulu le plus proche possible du provençal et, pour cela, tant d'un côté que de l'autre, on a choisi des mots que tous puissent comprendre. C'est une chose que l'on pourrait faire une fois, mais qu'il ne faudrait pas imiter [...]. Ce qui se fait pour l'unité de la langue se fait contre la richesse de la langue<sup>6</sup>. » Il n'est donc pas question pour René Jouveau de transposer au niveau de la littérature ce qui a été tenté avec succès sur le plan du religieux. Paul Nougier et le père Causse avancent que ces travaux de traduction ont pu être menés à bien parce qu'il s'agissait justement de textes liturgiques. Il n'y avait ici aucun enjeu de suprématie culturelle ou de débat lié à l'occitanisme. Le lien entre les traducteurs était de l'ordre du religieux et non du politique.

Le majorai Sylvain Toulze, dans son homélie pour la messe de Sainte-Estelle à Sceaux en 1984, résume assez bien le sens de la célébration de la messe en langue d'oc : « *Avèm voutgut qu'aquesta messa de Santa Estèla portès testimàni de la frairièra felibrenca. La disèm en provençal,* 6. R. Jouveau, Histoire du félibrige (1941-1982), Aix-en-Provence, R. Jouveau, 1987, p. 275.

*latin, al Credo. L'omelia e de lecturas son en lengadocian*<sup>7</sup>.»

### ***La place de la messe dans les manifestations provençales*** **L'approbation officielle**

Le 18 novembre 1972, la commission Pour le provençal à l'Église remit le livret *Messo en lengo d'o* aux évêques des diocèses du Midi, accompagné d'une lettre de présentation, de la liste des traducteurs et de références sur l'enseignement de la langue et de la littérature d'oc<sup>8</sup>. L'approbation épiscopale ne posa pas de problème particulier. En effet, les évêques et la commission nationale de liturgie firent pleinement confiance au travail effectué par la commission. Le président de celle-ci n'était autre d'ailleurs que Mgr Boudon, Lozérien d'origine.

Les évêques des diocèses de langue d'oc ne tardèrent pas à publier une ordonnance dans laquelle ils précisaient le sens des célébrations en langue vulgaire : «C'est une coutume, répandue dans nos diocèses, d'employer la langue d'oc à l'église en certaines circonstances. Aujourd'hui, des chrétiens de plus en plus nombreux, par suite d'une redécouverte de la valeur culturelle de la langue d'oc, expression profonde et permanente de leur personnalité, souhaitent participer, dans leur propre langue, d'une manière active et vraie, au mystère eucharistique. C'est là une attitude dont on ne peut que se réjouir, car elle est conforme à l'authentique esprit liturgique.» Ces quelques mots mettent bien en valeur le sens même des traductions en langue vulgaire voulues par le concile Vatican II dans la Constitution sur la liturgie. Ce qui est au cœur ici du discours est la participation «active et vraie» à la messe.

7. «Nous avons voulu que cette messe de Sainte-Estelle porte témoignage de la fraternité félibréenne. Nous la disons en provençal, la langue du Maître. On chantera en béarnais, en provençal et même en latin au Credo. L'homélie et les lectures sont en languedocien.»

8. Ce livret fut également remis à l'ensemble des traducteurs ainsi qu'aux felibres-majoraux.

Le 6 mars 1973 l'Association épiscopale liturgique accorda aux Éditions du Roudelet Felibren dou Pichoun-Bousquet l'autorisation de publier le texte de la messe en langue d'oc. Celle-ci fut accordée «gratuitement étant donné les services rendus<sup>9</sup>», ce qui semble en effet la moindre des choses, à charge pour les éditeurs de mentionner le copyright : AEL, Paris, 1972. La mention du copyright peut sembler marginale, or elle s'est avérée rapidement très utile. En effet, **une contrefaçon du texte de la messe en langue d'oc vit le jour en 1974**, tirée à 10 000 exemplaires et les Éditions du Roudelet portèrent plainte, demandant la saisie de l'édition litigieuse et des clichés ayant servi à sa réalisation. Après une condamnation en première instance en octobre 1975, le jugement fut confirmé par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en février 1976, condamnant le contrefacteur à verser un franc de dommages et intérêts au titre de préjudice moral. Cette affaire, malgré son versant peu reluisant, met finalement en lumière les enjeux d'un texte longtemps attendu. Il répond à un besoin évident de la part des fidèles et cette malheureuse aventure judiciaire démontre, si besoin était, que la messe en langue d'oc n'est pas une question de second plan.

L'ordonnance des évêques de 1972 pose un certain nombre de conditions quant à la célébration des messes en langue d'oc. Tout n'est pas possible et afin que la participation des fidèles soit vraiment «active, consciente et fructueuse», **[les évêques précisent les points suivants :**

«I. La messe pourra être célébrée en langue d'oc en certaines circonstances, telles que congrès, pèlerinages, réunions félibréennes, occitanes et chaque fois que la langue correspondra à la vérité du rassemblement qui célèbre l'eucharistie, pourvues que soient réalisées les conditions suivantes :

« 1. Qu'il s'agisse d'une assemblée qui, par sa foi, soit à même de célébrer l'eucharistie.

«2. Que les fidèles comprennent la langue et que la majorité d'entre eux soit capable de s'unir activement à la célébration en participant aux chants, réponses, acclamations.

9. Lettre de l'abbé Jacques Cellier à M. Paul Nougier.

«3. Que l'assemblée soit soigneusement préparée à la célébration :

«a) par les répétitions nécessaires, en vue d'une participation active et digne, et par la distribution de textes permettant cette participation,

«b) par la catéchèse pastorale et spirituelle permettant aux fidèles de comprendre le choix de la langue et surtout de s'unir au mystère célébré.»

### **La célébration des messes en langue d'oc**

On a vu qu'il a fallu attendre 1972 pour que les messes soient officiellement autorisées à être célébrées en langue d'oc, mais cela n'empêchait pas des interventions pendant la célébration, telles que cantiques ou prédications.

Les fêtes du félibrige, notamment la Santo-Estelo<sup>10</sup>, célébrée le plus souvent lors de Pentecôte, incluaient dans leur programme une messe présidée la plupart du temps par un prêtre félibre. Les réticences n'ont pas manqué au début du félibrige ainsi qu'en témoigne une lettre de Berluc-Perussis adressée à Paul Mariéton le 29 mai 1886 : «Vous aurez su qu'à Gap le maire a boudé parce que les félibres sont cléricaux et l'évêque parce qu'ils sont francs- maçons<sup>11</sup>.» Malgré ces oppositions la messe a été célébrée, en latin évidemment, lors des fêtes félibréennes. Lorsqu'en 1910 le capoulier Valère Bernard baise la bague de l'évêque, Mgr de Carsalade, cela irrite les anticléricaux et contente les catholiques : «la charte du félibrige est désormais transcrite aux registres de catholicité», s'exclame Odysse Richemond<sup>12</sup>.

La première messe concélébrée en provençal eut lieu à l'abbaye Saint-Michel de Frigolet grâce à l'autorisation ad casum de nosseigneurs de Provençères et Boudon d'après un texte provisoire ronéotypé et distribué aux fidèles. Le dimanche de Pentecôte 1970, lors de la Sainte-Estelle d'Aix-en-Provence, la messe fut chantée en provençal dans l'église Saint-Jean-de-Malte. C'est au cours de la Sainte-Estelle de 1972

à Hyères que la messe fut concélébrée entièrement en provençal par dix prêtres félibres. Par la suite l'habitude fut prise de concélébrer uniquement en langue d'oc lors des fêtes du félibrige. À la Sainte-Estelle de Sarlat, il n'y eut pas de messe mais une célébration œcuménique. Un exemple est à relever comme signe d'intérêt : la diffusion télévisée de la messe en provençal célébrée le 27 juillet 1980 à Forcalquier en l'honneur de Notre-Dame de Provence.

Les conditions posées par les évêques en 1972 sont plus ou moins suivies dans les célébrations eucharistiques, et le danger que relèvent certains prêtres à l'heure actuelle est celui d'intégrer la messe en langue d'oc comme un élément folklorique l'associant à un simple souvenir historique. Certes, il ne faut pas verser dans le scepticisme systématique. Mais pour éviter un glissement de sens, le père Causse propose parfois des célébrations en langue d'oc sans qu'il y ait systématiquement la célébration de la messe. C'est le cas par exemple lors de la fête du costume à Arles. L'eucharistie est réservée pour les fêtes où l'on est assuré d'une participation active des fidèles.

### **Conclusion**

Le chanoine Jérôme Richaud, membre expert de la commission Pour la langue d'oc à l'Église évoque en quelques mots le travail accompli : «De lou vèire ansin acaba Poubrage semblo eisa e coucagno. Pamens, lou sabèn pro un aven passa au crevèu quasimen tduti li mot... Enfin pèire à cha pèire Poustau es basti. Es bessai un oustau un pau mescla, aurian vougu un poulit maset prouvençau mai d'abord que Poustau recampo tôuti li miejournau, e pas ren que li Prouvençau, fau pas lou regreta<sup>13</sup>.»

10. Sainte Estelle, vierge et martyre, fut consacrée patronne du félibrige par les statuts de 1876.

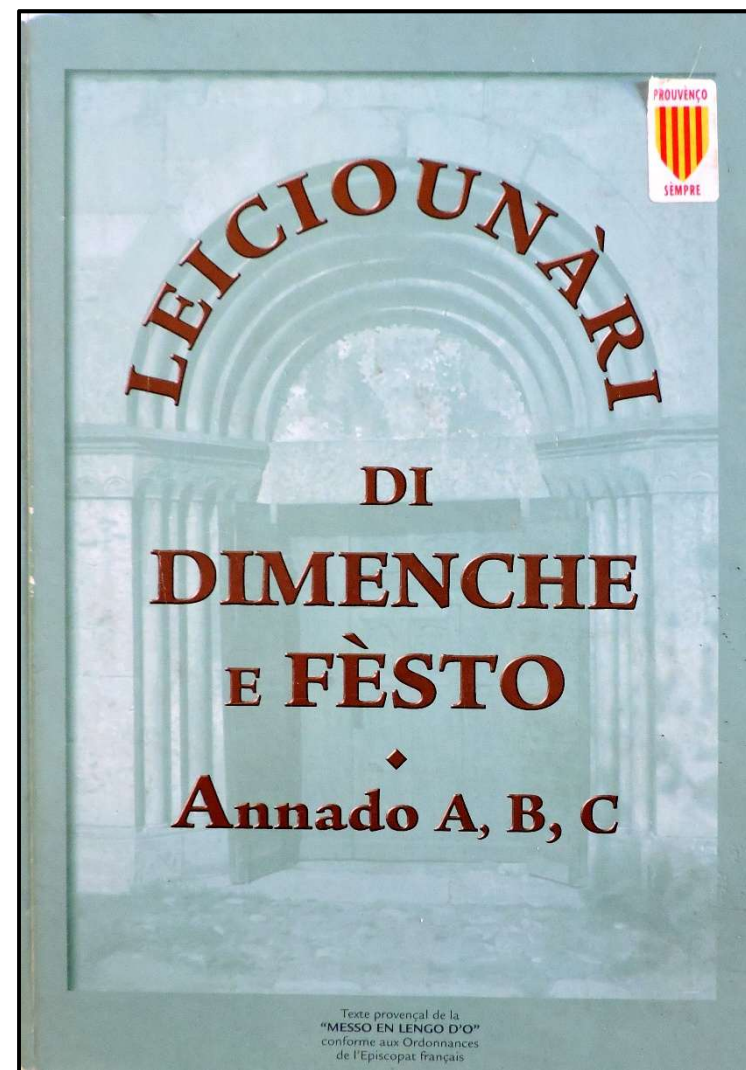
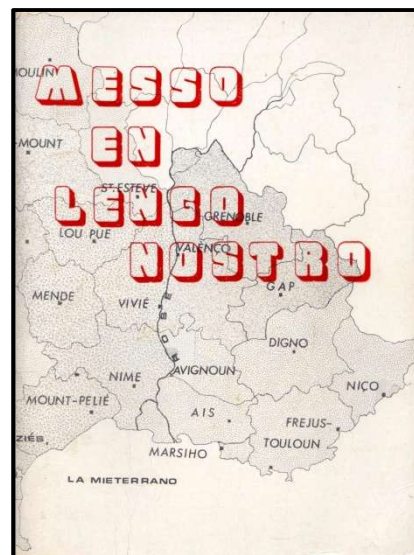
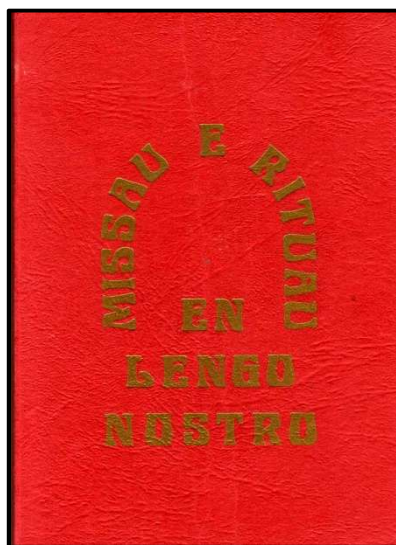
11. Cité par R. Jouveau, Histoire du félibrige (1876-1914), 2, Aix-en-Provence, 1970, p. 109.

12. Le Clocher provençal, juillet 1910.

Le travail n'est pas encore achevé et la commission continue à traduire le missel du dimanche. Mais on peut dire effectivement que l'essentiel de la maison est posé.

La traduction de la messe en langue d'oc n'est pas seulement une aventure purement linguistique. Elle trouve ses origines dans le désir ancien de parler au peuple dans sa langue, même si cet objectif n'a jamais été vraiment réalisé dans les pays d'oc au contraire de ce qui s'est passé au XIX<sup>e</sup> siècle au Pays basque ou en Bretagne où la langue constituait véritablement une barrière. Mais plus qu'une nécessité de compréhension, ce travail de traduction s'inscrit dans un mouvement de redécouverte d'une identité patrimoniale.

13. «De le voir ainsi achevé, l'ouvrage semble aisé et des plus faciles. Cependant, nous le savons assez, nous avons passé au crible quasiment tous les mots... Enfin pierre après pierre la maison est bâtie. C'est peut-être une maison un peu mêlée, nous aurions voulu un gentil "maset" provençal, mais puisque la maison rassemble tous les Méridionaux, et pas seulement les Provençaux, il ne faut pas le regretter.»



*126e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques,  
Toulouse, 2001, Les langues du Sud,*